



2025/2036(INI)

28.3.2025

PROJET DE RAPPORT

sur une nouvelle vision pour les alliances «universités européennes»
(2025/2036(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteuse: Laurence Farreng

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
EXPOSÉ DES MOTIFS	8
ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE A REÇU DES CONTRIBUTIONS.....	9

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur une nouvelle vision pour les alliances «universités européennes» (2025/2036(INI))

Le Parlement européen,

- vu le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013¹,
- vu sa résolution du 15 septembre 2020 sur les mesures efficaces pour rendre plus écologiques les programmes Erasmus+ et Europe créative ainsi que le corps européen de solidarité²,
- vu sa résolution du 19 mai 2022 sur l'établissement d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 – microcertifications, comptes de formation individuels et apprentissage pour un environnement durable³,
- vu sa résolution du 23 juin 2022 sur la mise en œuvre de mesures d'inclusion dans le cadre d'Erasmus+ 2014-2020⁴,
- vu l'étude du 11 septembre 2023 réalisée pour sa commission de la culture et de l'éducation et intitulée «Programmes de financement de l'UE 2021-2027 dans les domaines de la culture, des médias, de l'éducation, de la jeunesse et des sports: premiers enseignements, défis et perspectives d'avenir - Erasmus+»,
- vu l'étude du 20 juillet 2023 réalisée pour sa commission de la culture et de l'éducation et intitulée ««Early implementation of four 2021-2027 EU programmes: Erasmus+, Creative Europe, European Solidarity Corps and Citizens, Equality, Rights and Values (Strand 3)» [Mise en œuvre précoce de quatre programmes de l'Union pour la période 2021-2027: Erasmus+, Europe créative, Citoyens, égalité, droits et valeurs (troisième pilier)],
- vu le rapport de la Commission sur les résultats et le potentiel de transformation de l'initiative «universités européennes»⁵,
- vu les conclusions du Conseil des 14 et 15 décembre 2017,
- vu les conclusions du Conseil du 7 juin 2018 intitulées «Concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation»,

¹ JO L 189 du 28.5.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/817/oj>.

² JO C 385 du 22.9.2021, p. 2.

³ JO C 479 du 16.12.2022, p. 65.

⁴ JO C 32 du 27.1.2023, p. 58.

⁵ [Commission européenne: Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture et al., Report on the outcomes and transformational potential of the European Universities initiative, Office des publications de l'Union européenne, 2025.](#)

- vu la résolution du Conseil du 18 novembre 2019 sur la poursuite de la mise en place de l'espace européen de l'éducation afin de favoriser des systèmes d'éducation et de formation tournés vers l'avenir⁶,
 - vu le communiqué ministériel de Rome adopté le 19 novembre 2020 lors de la conférence ministérielle de l'espace européen de l'enseignement supérieur,
 - vu la recommandation (UE) 2021/2122 du Conseil de l'Union européenne du 26 novembre 2021 sur un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe⁷,
 - vu les conclusions du Conseil du 17 mai 2021 sur l'initiative «Universités européennes – Mettre en relation l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et la société pour jeter les bases d'une nouvelle dimension pour l'enseignement supérieur»,
 - vu la communication de la Commission du 27 mars 2024 intitulée «Un schéma directeur pour un diplôme européen commun» ([COM\(2024\)0144](#)),
 - vu la communication de la Commission du 5 mars 2025 intitulée «L'union des compétences» ([COM\(2025\)0090](#)),
 - vu l'article 54 de son règlement intérieur ainsi que l'article 1er, paragraphe 1, point e), et l'annexe 3 de la décision de la Conférence des présidents du 11 décembre 2024 concernant la procédure d'autorisation pour l'élaboration de rapports d'initiative,
 - vu l'article 55 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation (A10-0000/2025),
- A. considérant qu'une éducation et une coopération universitaire et scientifique de qualité sont des conditions préalables pour parvenir à notre autonomie stratégique européenne, lutter contre les pénuries de compétences et favoriser la compétitivité par rapport aux meilleures universités du monde;
 - B. considérant que l'importance du monde académique et des universités pour une Europe compétitive est mise en avant dans le rapport de Mario Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, dans le rapport d'Enrico Letta sur l'avenir du marché unique et dans le rapport de Manuel Heitor sur l'évaluation intermédiaire d'Horizon Europe;
 - C. considérant qu'Erasmus+ est un programme phare de l'Union en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe et au-delà;
 - D. considérant que l'initiative «universités européennes» a été créée en tant qu'initiative phare dans le cadre de la période de programmation actuelle (2021-2027) d'Erasmus+;
 - E. considérant que les alliances «universités européennes» ont une visée multidimensionnelle, d'abord par la création de programmes d'études communs, puis par la mise en place progressive de campus interuniversitaires dotés d'une forte dimension européenne, destinés à favoriser la mobilité des étudiants et du personnel

⁶ JO C 389 du 18.11.2019, p. 1.

⁷ JO L 431 du 2.12.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reco/2021/2122/oj>.

universitaire et administratif, ainsi que par une transformation en profondeur des paysages de l'enseignement supérieur dans les États membres et les pays participants;

- F. considérant que la liberté académique et scientifique est un principe central des missions et des activités des universités;
- G. considérant que les établissements d'enseignement supérieur en Europe sont confrontés à des difficultés en matière de collaboration transnationale, notamment en ce qui concerne les financements et la gouvernance;
- H. considérant que l'initiative «universités européennes» a eu un succès surpassant de loin ce qui était initialement prévu; que l'objectif de créer 20 alliances, fixé dans les conclusions du Conseil de 2017, a été dépassé, puisque 65 alliances ont été créées, qui concernent plus de 570 universités et plus de 2 200 partenaires extérieurs, sans dotation budgétaire supplémentaire;
- I. considérant que les alliances actuelles ont été choisies au moyen de cinq appels ouverts et concurrentiels axés sur la qualité, l'excellence, l'inclusivité et une couverture géographique équitable;
- J. considérant que l'initiative «universités européennes» est un instrument essentiel pour construire un espace européen de l'éducation intégré, compétitif et inclusif et pour renforcer l'identité européenne;
- K. considérant que les alliances ont démontré leur potentiel de transformation pour moderniser les systèmes d'enseignement supérieur des États membres et ont trouvé leur place dans l'éducation d'une nouvelle génération d'étudiants européens mobiles; que les universités de plusieurs alliances sont à l'avant-garde des changements législatifs dans leur propre pays;
- L. considérant que 23 États membres financent des alliances sur leurs budgets nationaux;

Situation actuelle, enjeux et obstacles

- 1. prend acte de l'accueil chaleureux réservé par les établissements d'enseignement supérieur à l'initiative «universités européennes» et de son rôle dans la levée des obstacles à la coopération internationale dans l'enseignement supérieur; insiste sur le fait que les projets de mobilité, la création de programmes d'études communs et la coopération en matière de recherche entre les universités en Europe sont essentiels pour répondre aux besoins exprimés dans les domaines stratégiques; constate que les alliances constituent un outil puissant pour la mise en œuvre du processus de Bologne;
- 2. souligne la diversité des alliances en matière de gouvernance, de thèmes et de sujets couverts, ainsi que de taille et de localisation des universités participantes; relève la participation importante et fructueuse d'universités de villes de taille moyenne, de zones rurales et de régions ultrapériphériques, ce qui en fait une initiative accessible et inclusive; souligne qu'une approche uniforme n'est pas adaptée aux alliances; note que la représentativité géographique à l'échelle européenne des universités au sein des alliances est essentielle pour lutter contre la fuite des cerveaux;

3. se félicite de l'intégration des étudiants dans les structures de gouvernance des alliances, qui permet aux jeunes d'avoir une influence réelle sur leur développement;
4. se félicite que certaines alliances s'engagent dans des projets pilotes visant à créer un diplôme et/ou un statut juridique européen(s); souligne toutefois que les alliances ne devraient pas constituer le seul instrument d'innovation dans l'enseignement supérieur; fait observer que les alliances devraient avoir la liberté de se spécialiser et bénéficier d'une souplesse dans leurs activités;
5. se félicite de l'augmentation significative du nombre de projets de mobilité impliquant des étudiants et du personnel universitaire et administratif dans les universités participant à des alliances par rapport à d'autres projets de mobilité Erasmus+; constate que l'objectif initial de parvenir à une mobilité sans discontinuité pour 50 % des étudiants dans les alliances participantes n'a pas encore été atteint;
6. s'inquiète des menaces qui pèsent actuellement sur la liberté académique et scientifique dans plusieurs régions du monde, y compris dans certains États membres; souligne le rôle que jouent les universités, y compris les alliances, pour rendre le secteur européen de l'enseignement supérieur plus attrayant pour les étudiants et le personnel universitaire de pays tiers;
7. se félicite de l'initiative relative à l'«union des compétences», en particulier de la proposition à venir sur le statut juridique des alliances, qui leur permettra de lancer et de piloter plus facilement des projets européens, d'attirer des financements et d'élargir leur structure de gouvernance, en particulier dans le cas des universités de pays tiers;
8. se félicite de la création de FOREU4ALL, une communauté de pratique pour les alliances entre universités européennes; souligne son rôle clé dans la diffusion des innovations issues des alliances au sein de la communauté universitaire au sens large;

Recommandations

9. souligne que le financement et les actions doivent englober les trois missions universitaires et le triangle de la connaissance que forment l'éducation, la recherche et l'innovation; s'inquiète du manque de piliers de recherche et d'innovation au sein des alliances; souligne le potentiel considérable des alliances pour la mise en place de réseaux de chercheurs et le partage des connaissances au niveau européen, afin de démultiplier l'impact dans des domaines stratégiques tels que l'informatique quantique ou l'intelligence artificielle;
10. souligne la nécessité d'un financement durable et prévisible des alliances actuelles; prie la Commission d'envisager de réserver les futurs appels à la poursuite des alliances actuelles fructueuses; prie la Commission de veiller à ce que la procédure de candidature reste aussi simple que possible;
11. souligne que la vision stratégique pour les alliances universitaires doit être prise en compte dans le prochain cadre financier pluriannuel; prie la Commission d'évaluer chaque alliance afin de fournir un soutien et des solutions sur mesure en ce qui concerne leur développement futur;

12. reconnaît que l'initiative «universités européennes» doit continuer à faire partie du programme Erasmus+; souligne qu'Erasmus+ ne peut être la seule source de financement des alliances; invite la Commission à présenter une stratégie d'investissement globale pour les alliances, qui englobe le financement de programmes de l'Union tels qu'Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique, InvestEU, le Fonds social européen plus et le Fonds européen de développement régional;
13. souligne que, pour obtenir un véritable succès en termes de qualité, d'excellence et d'inclusion, le soutien aux alliances ne saurait s'appuyer seulement sur le budget européen, mais devrait également provenir de sources nationales, locales et privées;
14. souligne la nécessité de renforcer l'internationalisation des alliances, conformément, entre autres, à la stratégie «Global Gateway»; note que les alliances se situent à un niveau se prêtant à l'établissement de partenariats avec des pays tiers et peuvent utiliser des outils tels qu'Erasmus Mundus; demande à la Commission et aux alliances de veiller à ce que tous les partenaires concernés respectent les valeurs européennes;
15. invite la Commission, les États membres et les alliances à passer d'une «logique de projet» à une coopération à long terme transformatrice; souligne qu'il importe que les alliances soient en mesure de passer à une échelle de développement supérieure; souligne la nécessité de fixer des objectifs qualitatifs plutôt que quantitatifs;
16. constate que les alliances testent des méthodes innovantes d'enseignement et d'acquisition de connaissances, telles que les microcertifications et la mobilité mixte; souligne la nécessité de consolider l'interopérabilité des systèmes informatiques afin de créer de véritables campus virtuels interuniversitaires européens;
17. prie la Commission d'envisager d'ajouter des critères à d'éventuels appels futurs, se rapportant à des thématiques liées à l'autonomie stratégique et à la compétitivité européennes, telles que l'énergie, la défense, le changement climatique et la transition numérique;
18. souligne qu'il est nécessaire que les alliances disposent de la structure et des capacités adéquates pour soutenir le transfert de technologies et permettre le développement de la recherche au niveau européen;
19. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le concept des alliances «universités européennes» a été mentionné pour la première fois dans le discours de la Sorbonne qu'a tenu en 2017 Emmanuel Macron, président de la République française. Il s'est concrétisé en 2019 et a été mis en œuvre dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027. Cette idée s'appuie sur une longue tradition de coopération et d'échanges entre les universités européennes qui remonte au Moyen Âge, comme l'illustrent les séjours d'Érasme dans les villes universitaires, ou encore le «Grand Tour», nom donné aux voyages éducatifs traditionnels à travers l'Europe qu'entreprenaient les jeunes gens du XVIIIe au XIXe siècle. Sous sa forme actuelle, l'initiative des alliances «universités européennes» a été conçue comme un réseau d'universités qui encourage la mobilité des étudiants entre campus et favorise l'innovation pédagogique. Les premières alliances ont été lancées en 2019 et ont rencontré un succès immédiat. Alors qu'à l'origine, il n'était question que de lancer 20 alliances, il en existe 65 aujourd'hui, qui réunissent plus de 570 universités représentant plus de la moitié de la population étudiante de l'Union européenne. Les appels de la Commission en faveur d'alliances universitaires étaient ouverts, ce qui permettait aux universités d'y répondre de manière ouverte et créative, que ce soit pour déterminer le nombre de partenaires, les modes de gouvernance, les thèmes couverts ou les modalités de collaboration. Ce modèle couronné de succès a rendu possible non seulement la participation des grandes universités les plus reconnues au niveau international, mais aussi celle des petites et moyennes universités, ainsi que de celles des régions ultrapériphériques, qui ont pu s'unir autour de thèmes et d'objectifs communs qui contribuent à la vitalité de leur territoire, en offrant aux jeunes une éducation au niveau de l'Union européenne et en luttant contre la fuite des cerveaux. Ces caractéristiques en font un projet hautement inclusif qui démocratise largement l'excellence universitaire. Bien plus que les réseaux, ces alliances créent également des campus intraeuropéens et sont devenues de véritables catalyseurs pour faire évoluer la législation. Elles stimulent l'innovation, en comblant le déficit de compétences et en encourageant une nouvelle génération de jeunes Européens à explorer différents domaines et à apprendre. Plusieurs raisons justifient de se pencher de plus près sur les alliances, compte tenu notamment de leur potentiel futur et des enjeux qui ont été recensés au fil des ans. En cette période d'insécurité mondiale accrue, les alliances sont devenues un véritable atout pour renforcer la compétitivité et la souveraineté de l'Union européenne. Il est donc nécessaire d'accroître leur capacité d'innovation et de recherche et de transfert de technologies, en particulier dans les secteurs critiques et stratégiques susceptibles de continuer à assurer la sécurité et l'excellence de l'Union européenne. À l'heure où la liberté académique est menacée, en particulier par des acteurs internationaux tels que les États-Unis, les alliances «universités européennes» sont un outil grâce auquel l'UE peut continuer à attirer des chercheurs et des universitaires du monde entier. À cette fin, il est nécessaire de sécuriser des investissements et des financements pour les alliances, afin d'accroître leurs capacités, de renforcer leur efficacité, de consolider leurs modèles et de garantir leur pérennité, en vue d'assurer leur indépendance future. Des programmes tels qu'Erasmus+ revêtent une importance capitale à cet égard. Plutôt que de créer de nouvelles alliances, ces programmes et leur financement devraient soutenir le succès des alliances existantes qui ont déjà commencé à remodeler l'excellence universitaire et la liberté académique de l'Union.

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, la rapporteure déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration du projet de rapport:

Entité et/ou personne
Coimbra Group
LERU
Saarland University
Agreenium
EUT+ University Alliance
Una Europa vzw Student Board
Circle U. AISBL (Circle U. European University Alliance)
European University Association
ARQUS Alliance
Conference of European Schools for Advanced Engineering Education and Research
France Universités

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive de la rapporteure.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, la rapporteure déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données n° 484 (<https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do>), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.